

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 14 avril 2014

4.21 Comité de jumelage - désignation des représentants

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, M. CABARET, M. LEMAIRE, M. BOUADDI, Mmes OYONO, CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. ASSAMTI, M. MONTES, Mme GOMES-NASCIMENTO, M. BOUKHACHBA, Mme DHOORY, M. AKABLI, M. N'DIAYE, M. DEME, Mme BARBETTE, M. LELONG, Mmes MOUSSATEN, SAVAS, M. ATAKAYA, Mme MEHADJI, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M'BAYE-DIAO, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN

Pouvoir à : M. LEMAIRE

Mme FAZAL

Pouvoir à : M. CABARET

M. FRÉMINE

Pouvoir à : M. BOULHAMANE

M. RIFI SAIDI

Pouvoir à : Mme MAUPIN

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice : | 39 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : | 39 |

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, maire, expose :

La ville de Creil est jumelée avec trois collectivités européennes : le district de Pendle en Grande-Bretagne depuis 1974, la ville de Marl en Allemagne depuis 1975 et la ville de Chorzów en Pologne depuis 2006.

Le Comité de jumelage, association loi 1901, coordonne et soutient les échanges organisés avec ces trois villes, que ce soit à l'initiative des communes elles-mêmes, des associations ou des établissements scolaires.

Chaque année, les différentes actions mises en place donnent l'occasion à nos habitants de mieux se connaître, d'échanger et de nouer des liens amicaux durables. Plusieurs centaines de personnes bénéficient des animations et manifestations organisées dans le cadre des jumelages.

Le comité de jumelage participe également à cette meilleure connaissance mutuelle et à l'ouverture aux autres cultures en proposant des cours d'allemand, anglais, polonais à l'année.

Monsieur le Maire est membre de droit représentera le maire.

Il vous est proposé de procéder à l'élection de 3 membres du conseil municipal pour siéger au comité de jumelage. Les candidats proposés sont :

Pour la liste «Creil une ambition partagée» : Jean-Claude CABARET, Yesim SAVAS, Fabienne LAMBRE.

maintenant !

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que le comité de jumelage, association loi 1901, fait vivre depuis 40 ans les jumelages de la ville de Creil avec les villes de Pendle, Marl et Chorzów et permet aux Creillois de participer chaque année à des échanges avec les habitants de ces villes

■ Vote ordinaire :

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : de désigner :

- **Jean-Claude CABARET,**
- **Yesim SAVAS,**
- **Fabienne LAMBRE.**

appelés à siéger au comité de jumelage.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

16 AVR. 2014

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 16/04/2014, par le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Ratu

C'est maintenant !
www.creil.fr

LA VILLE
Creil
OISEPICARDIE